

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 12 mars 2012 à 19h30
à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet

Mme Sonia Côté

ABSENT : Cyrice Côté

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,
chef pompier.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #060-03-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du
jour tel que présenté soit et est
adoptée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 061-03-12

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 13 février 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le
procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil municipal tenue le 13 février
12, au moins vingt-quatre heures avant
cette séance, la secrétaire est
dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS
CLAVET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le
procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil municipal tenue le 13 février
2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 062-03-12

Approbation du procès-verbal de la
séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 20 février 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

1. Etienne Couture : Cas Pompier formation
2. BPR : Cas Stationnement Église :
Le comité de la fabrique veut une rencontre avec les personnes concernées lors d'une réunion de chantier.
3. BPR : Rue privée futur dévelo.phase 4
4. Commission Équité salariale
5. Stéphane Bergeron : Nomination
6. MMQ Chèque de 3 407.12 \$ pour dommage en infiltration d'eau à la bibliothèque
7. MMQ : Chèque de 3 295.40 4 pour dommage poids de la neige entrepôt de l'aréna
8. Mini-Scribe : divers infos (Déclaration générale annuelle prélèvements d'Eau avant le 31 mars et d'autres infos)
9. Dessau : Information sur la stratégie d'économie d'Eau potable
10. Bruno Bernatchez : FSTD reste 136,000 à partager

Pour résolutions

- 9.2 : MDDEP lettre dans ce P.V.
9.15 : Congrès chef pompier coût : 419.66 \$ inscription
9.16 : Fête St-Jean (résolution)
9.19 : M.T.Q. lettre dans votre P.V.
9.21 : Décision a prendre pour le choix de la date à rencontrer Jérôme Tardif, agent de développement rural CLD Côte de Gaspé
9.22 : Lyne Gingras : Décision à prendre concernant fosse du 644
9.23 : Demande faite par Gaétan Lelièvre concernant résolution pour la chambre de commerce et de tourisme e Gaspé
9.24 : Sonia Côté : retrait des dossiers MADA et TACIM
9.25 : Résolution pour Semaine Action bénévole (Patrick et François pour le Comité des loisirs) et pour la Municipalité (ensemble des Bénévoles de la bibliothèque)
9.26 : Résolution proclamation semaine santé mentale dans notre municipalité du 7 au 13 Mai 2012
9.27 : Caroline Rousselet : Gestion matières organiques..pour réflexion et serait intéressant de débiter sur une base volontaire compostage.
9.28 : Hydro-québec : Information importante

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er}

février AU 29 février 2012

Résolution # 063-03-12

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de février de la municipalité pour un montant de 64 690.54 incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), de même que des écritures manuelles du mois de janvier. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 064-03-12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 065-03-12

Adoption du règlement # 2012-01

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme adopte le règlement # 2012-01, règlement instaurant un resserrement des politiques relatives à une économie en eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 066-03-12

Adoption du règlement # 2012-02

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme adopte le règlement # 2012-02, règlement décrétant de nouvelles dispositions concernant la construction, la réparation, le

remplacement, l'entretien et le bon fonctionnement des conduites et des entrées d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 067-03-12

Adoption du règlement # 2012-03

SUR LA PROPOSITION DE VALERE HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme adopte le règlement # 2012-03, règlement relatif à l'affichage des numéros civiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 068-03-12

Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée par le ministre en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement- personne morale

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne, à compléter, signer la déclaration, de même que tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 069-03-12

Fonds de visibilité, Partie 1

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE tel que mentionné dans la politique du Fonds de visibilité, Partie 1, un montant de 500\$ soit accordé au Comité des Loisirs de Cloridorme, pour l'Édition 2012 du Rendez-vous Country.

QUE la demande soit acheminée à Cartier Énergie pour paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 070-03-12

Arpentage route du Syndicat

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR
JEAN PAUL HUET CONSEILLER ET IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité est d'accord à
faire l'arpentage de la route du
Syndicat, rang 1 à condition que les
propriétaires riverains paient leur
part de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 071-03-12

Demande au ministère des Transports du
Québec

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme
demande au ministère des Transports du
Québec la permission d'installer la
sculpture de la morue du côté ouest du
mur d'enrochement, d'installer une
colonne morris (publicité) à l'entrée
de la route du Quai, coté est.

QUE la municipalité désire acquérir le
terrain (# lot 59-B-1P) et que l'on
doit connaître l'emprise du ministère
avant de faire une offre au
propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 072-03-12

Annulation résolution # 307-11-11

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

D'annuler la résolution # 307-11-11
concernant le mandat de surveillance
pour les égouts et le traitement des
eaux usées, phase 4-B et 4-C suite à la
demande de BPR.

QUE madame Sonia Côté est mandatée à
représenter la municipalité dans ce
dossier.

QUE les frais reliés à ces déplacements
futurs et nécessaires sont remboursés
selon la politique en vigueur dans la
municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 073-03-12

Petite séduction

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil confirme sa participation et approuve les démarches entreprises par le Comité des Loisirs dans le dossier de la « Petite Séduction ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 074-03-12

Dépenses aréna

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de janvier et février du Comité des loisirs de même que l'état des revenus et dépenses de l'activité Plaisirs d'hiver.

Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 075-03-12

Adhésion URLS

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité de Cloridorme :
adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 80.00\$, représentant le coût de la cotisation annuelle;

Qu' : Elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport Valère Huet et Léona Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 076-03-12

Congrès chef pompier

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son chef pompier, Yvan Pruneau à se rendre à Rimouski pour le congrès des chefs qui se tiendra du 1^{er} au 5 juin prochain.

QUE les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 077-03-12

St-Jean Baptiste

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme est prête à participer à la réalisation de la fête nationale à condition que ce soit un autre organisme qui la prenne en charge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 078-03-12

Remerciement bénévoles de l'aréna

À L'UNANIMITÉ IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme remercie les bénévoles qui se sont impliqués à la réalisation des activités hivernales tant au niveau de l'aréna que de l'activité des Plaisirs d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 079-03-12

Budget pour équiper boutique du quai

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise son agente de développement économique à prendre des ententes fermes avec des producteurs, transformateurs de l'Association Gaspésie Gourmande afin d'être prête à ouvrir la boutique au quai dès juin.

QUE son budget est de l'ampleur de 1 500\$ à 2 000\$ pour des achats potentiels.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 080-03-12

Adhésion Gaspésie gourmande

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adhère au réseau Gaspésie Gourmande au coût de 175\$/annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 081-03-12

Marge de manœuvre/ mise de fonds
projets/agent de développement

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise son agente de développement économique à effectuer des demandes autres que celles élaborées sur sa liste prioritaire, lorsqu'une date limite est établie et que la réunion du conseil est plus loin que la date limite pour faire la demande afin de les présenter, et ce sur divers projets de développement du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 082-03-12

Déplacement réunion Gaspé

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa secrétaire adjointe Léona Francoeur et le conseiller responsable, Valère Huet à se rendre à Gaspé pour les projets du Patrimoine Canada, mardi le 13 mars prochain.

QUE les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 083-03-12

Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG)

CONSIDÉRANT QUE les régions, notamment périphériques et rurales du Québec revendiquent depuis plusieurs décennies la mise en place de politiques et programmes adaptés à leur réalité afin de mieux leur permettre d'assurer le développement de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE ces régions ont longtemps été perçues comme des lieux de prélèvement de ressources naturelles contribuant directement au développement et à l'enrichissement social et économique des régions centrales plus urbanisées;

CONSIDÉRANT QUE cette vision traditionnelle a placé les communautés, notamment rurales, dans un état de survie sociale et économique très précaire offrant peu de perspectives pour une occupation et un développement social et économique décent pour les individus et organisations qui vivent sur ces territoires;

CONSIDÉRANT QUE le mode traditionnel de gouvernance de l'État à l'égard des régions périphériques et rurales du Québec a souvent contribué à freiner le développement des nombreux potentiels de ces milieux. Ce constat s'illustrant notamment au sein des domaines ci-après :

- Santé : Accès limité à des services spécialisés en région et déplacement obligatoire vers les grands centres;
- Éducation : Accès limité aux études supérieures en région, exode des jeunes de leurs régions natales afin de poursuivre dans les grands centres urbains un niveau d'étude postcollégial et même parfois postsecondaire.
- Transport et communication : Retrait et diminution progressive de l'ensemble des moyens de transport collectifs, tant de personnes que de marchandise en régions (abandon de circuits ferroviaires, fermeture de ports de mer, transfert de propriété des aéroports vers les communautés, coûts prohibitifs du transport aérien (1 500\$ Gaspé-Québec)

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses lacunes contenues dans le modèle actuel de gouvernance et d'administration des régions par l'appareil gouvernemental commandent une action immédiate et globale de la part des deux principaux paliers de gouvernement (fédéral et provincial);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté récemment une stratégie nationale intitulée « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 »;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie doit être incluse au sein d'une loi-cadre (loi 34) afin de transcender l'ensemble des actions des divers ministères en région;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG) trouve essentielle l'adoption d'une telle loi afin de permettre à l'ensemble des ministères québécois d'être plus sensible à la réalité des régions, mais surtout de mettre en place des mécanismes réels permettant de contribuer activement au maintien et au développement des communautés situées dans les régions rurales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FCCQ a présenté le 14 février 2012 un mémoire relatif au contenu du projet de loi 34;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris

connaissance du contenu de ce mémoire, la CCTG se déclare en désaccord aux recommandations et aux positions exprimées par la FCCQ. La CCTG considère que la Fédération des chambres de commerce du Québec présente une compréhension extrêmement étroite en regard de la complexe question de l'occupation du territoire au Québec. L'approche de la FCCQ basée essentiellement sur des motifs d'ordres purement économiques structurels et d'employabilité confirme la méconnaissance de cette organisation à l'égard des régions, mais également témoigne d'un manque de respect flagrant en regard de ces milieux. Pour ces motifs,

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR
JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET
RÉSOLU :

QUE LA CCTG confirme publiquement son désaccord à l'égard de l'analyse, de la vision et des recommandations présentées par la FCCQ dans son mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire à l'occasion des consultations sur le projet de loi 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

QUE LA CCTG confirme sa décision de se retirer de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 084-03-12

Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2012

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épaulez Alain Térieur! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important! »

CONSIDÉRANT QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : **un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté.** Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

CONSIDÉRANT les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de dépasser l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

PAR CONSÉQUENT, je, Jocelyne Huet, maire de Cloridorme, proclame par la présente la semaine du 7 **au 13 mai 2011, Semaine de la santé mentale** dans la ville de Cloridorme, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire et en cherchant ce qui pourrait nous aider.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions portant sur : projet égout, secteur non retenu, fosse septique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Question sur le nouveau développement résidentiel.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

COMPTES À PAYER POUR LA RÉUNION
DU 12 DÉCEMBRE 2011

1. *M.R.C. :* *Formation des pompiers ,*
2 938.96 \$
2. *Groupe Altus :* *Équilibrage du rôle*
d'Évaluation : 15 875.45 \$
3. *Groupe Altus :* *Impression rôle et*
registre+calcul : 3500.35\$ + mise à jour
4 543.90\$
4. *Groupe Ohméga :* *Thermomètre chloration :*
132.63 \$+ 647.80\$
5. *Extincteurs Y.B. :* *Service incendie : 486.23*
\$
6. *M.G.L. :* *Achat de chlore :*
1 093.31 \$
7. *Formation continue :* *Formation Yvan*
Pruneau : 1 020.00 \$
8. *Pavage Beau Bassin /division DJL :*
1 327.61\$+345.87 \$+5 420.10\$
(Rte Poirier : 4 082.40+ rte de la Pointe :
675.20\$) + 2 991.54\$
9. *Inspect Sol, 25 121.79\$ et 6 511.95\$*
10. *Lafontaine Leclerc décompte # 3=*
23 533.67\$ *(usine de traitement) décompte #*
5 travaux 1 091 539.65\$
11. *G.Coulombe, réparation lumières de rues*
1 298.74\$
12. *PG Solutions, contrat entretien 2012-*
5 212.06\$
13. *Jacques Bouchard, notaire 432.92\$*